

COMpte-RENDU DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix,
Le 29 novembre à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Max MANNÉ, Maire.

Présents : Mesdames Jacqueline SCARPETTA, Claudie FILLON ,Nathalie CAHUZAC, Valérie LOURY, Bridget LOUSA, Hélène MAIRESSE

Messieurs Max MANNÉ, Michel GROH, Régis DAGORY, Jean-Louis ROCHE ,Luc URBAIN

Absents excusés représentés : Mesdames Frédérique ESCANDE (procuration à Jacqueline Scarpetta), Jacqueline LETISSIER (procuration à Michel Groh), Monsieur Julien CLAVÉRO (procuration à Nathalie Cahuzac)

Absents excusés : Messieurs Pascal ARDOUIN, Gérard GUERRE, Jean-Yves LEGROS ,François MARTIN ,Eric PINAUD

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline SCARPETTA

Date de convocation	23 novembre 2010	Nombre d'élus	En exercice	19
Date d'affichage	23 novembre 2010		Présents	11
			Votants	14

A 20 heures 00, le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelant pas d'observations est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé :

1 – INFORMATION AUX ELUS

Monsieur le Maire informe le Conseil de la décision qu'il a prise dans le cadre de la délégation générale qu'il a reçue

Décision du 25 octobre 2010: encaissement d'un chèque de notre assureur GROUPAMA d'un montant de 1747,32 euros en règlement d'un dégât des eaux dans la salle des fêtes.

2 - MODE DE REPARTITION DES CHARGES ENTRE LES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION DE L'INTERCOMMUNALITE « GALLY MAULDRE »

L'association Gally-Mauldre regroupe les communes d' Andelu, Bazemont, Chavenay, Crespières, Davron, Feucherolles, Herbeville, Mareil sur Mauldre, Maule, Montainville et Saint Nom la Bretèche.

Le projet de future communauté de communes nécessite la réalisation d'études portant sur les aspects financiers, juridiques et techniques. Estimé à 43 500 € ht, leur coût doit être réparti entre toutes les communes .

Par décision du 11 octobre 2010 , le Conseil Municipal en a accepté le principe. Il convient aujourd'hui d'en préciser les conditions exactes de versement.

Accord unanime pour accepter ce programme validé par l'Assemblée Générale de l'Association.

Une somme correspondant à 1 € par habitant sera versée dès 2010 afin de permettre le règlement des premières factures, le solde sur 2011 au prorata du nombre d'habitants.

3 – PREEMPTION D'UN TERRAIN EN ZONE NON CONSTRUCTIBLE

Le 16 novembre 2010, la SAFER.(Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) nous a informé du projet de vente d'un terrain situé au lieudit "au dessus de l'Eglise" dans une zone non constructible cadastré A 343 d'une surface de 12a75ca.

Monsieur le Maire propose d'acquérir ce terrain afin d'y créer les aménagements nécessaires à la lutte contre les eaux de ruissellement.

Accord unanime pour autoriser le Maire à préempter la parcelle tout en demandant la renégociation du prix fixé par le vendeur à 17 000 euros.

La rédaction des actes notariés correspondants sera confiée à l'étude de Maîtres JOB et GIEULES à Maule.

4 - NOTORIETE ACQUISITIVE – REGULARISATION PARCELLES GRETIMA

Par acte notarié du 12 novembre 2004, la Commune est devenue propriétaire pour un euro symbolique de parcelles appartenant à la société GRETIMA ET CIE MAREIL, société placée en liquidation judiciaire le 26 octobre 1988.

Trente parcelles n'ont pu être incluses dans l'acte précité, les origines de propriété n'ayant pu être retrouvées .

Ces parcelles qui concernent des voirie ou des espaces verts, notamment sur le secteur de l'avenue de Chavoie, sont entretenues par la Commune depuis plus de trente ans.

Aussi nous est-il proposé par le notaire d'intégrer ces parcelles au domaine public de la Commune dans le cadre d'une procédure par notoriété acquisitive.

Accord unanime pour autoriser le Maire à signer l'acte correspondant.

5 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT BATIMENT COMMUNAL 12 RUE DEGLY MAILLOT (EX BUREAU DE POSTE)

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder à des travaux d'aménagement du bâtiment situé 12 rue Degly Maillot (ex bureau de poste) afin de permettre de nouveau son utilisation.

Il propose de confier à Madame QUITARD la mise au point du projet ainsi que les plans d'exécution pour un montant d'honoraires de 3900 euros hors taxes.

Une consultation sera engagée auprès des entreprises sous forme de procédure adaptée; les travaux étant estimés à 61 300 euros hors taxes. Le Maire est autorisé à signer les marchés correspondants.
Accord unanime.

6 - SUBVENTION COMPLEMENTAIRE 2010 A LA CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Maire propose de verser une subvention complémentaire d'un montant de six mille euros à la CAISSE DES ECOLES afin de permettre le règlement de la classe de voile qui s'est déroulée en octobre 2010 ainsi que le versement d'un acompte de 25% à la société organisatrice d'un séjour en classe de découverte prévu en mai 2011.

Accord unanime.

7 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 3

Sur proposition du Maire, le Conseil, à l'unanimité, **DECIDE** de modifier le budget 2010 comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
article		budgétisé	DM	total
657361	Subvention à la caisse des écoles	26 200.00 €	6 000.00 €	32 200.00 €
CHAPITRE 65 - autre charge de gestion courante			6 000.00 €	

O22	dépenses imprévues de fonctionnement	59 300.00 €	-6 000.00 €	53 300.00 €
-----	--------------------------------------	-------------	-------------	-------------

AUTORISE la régularisation suivante suite à la décision modificative n° 1 :

INVESTISSEMENT DEPENSES				
article		budgétisé	DM	total
O20	dépenses imprévues d'investissement	60 500.00 €	2 348.00 €	62 848.00 €

O22	dépenses imprévues de fonctionnement	53 300.00 €	-2 348.00 €	50 952.00 €
-----	--------------------------------------	-------------	-------------	-------------

8 - BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT – TRAVAUX

Selon le planning fixé, les travaux d'assainissement à réaliser avenue de Chavoye et chemin de la Cavée devraient avoir lieu au cours du 1^{er} semestre 2011.

Il est nécessaire de prévoir si cela s'avère nécessaire la possibilité de payer les entreprises retenues dès le début d'année 2011, avant l'adoption du budget 2011.

Le Conseil, à l'unanimité, comme le permet le règlement, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux comptes 20 et 23 du budget eau et assainissement 2010.

9 - INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Par délibération du 15 décembre 2008, le Conseil a octroyé au Comptable du Trésor une indemnité de conseil au taux de 50% comme cela se pratiquait depuis plusieurs années.

Considérant le remplacement du Comptable du Trésor de Maule le 5 juillet 2010, il est nécessaire que le Conseil se prononce de nouveau sur le montant de l'indemnité.

Monsieur le Maire propose de solder l'indemnité de conseil au taux de 50% à l'ancien comptable (période 1^{er} janvier - 4 juillet 2010) soit la somme de 152,35 euros bruts et de verser au nouveau

Comptable une indemnité au taux de 100% soit la somme de 291,46 euros bruts (période 5 juillet - 31 décembre 2010).

Accord unanime

10 - QUESTIONS DIVERSES

- ☛ la commission de programmation des travaux 2011 aura lieu le jeudi 9 décembre.
- ☛ site internet de la Commune : il ne sera bien positionné sur la page d'accueil du moteur de recherche que si un maximum de visiteurs le consulte.
- ☛ le prochain comité intergares aura lieu le 9 décembre à la gare Montparnasse.

Arrivée de Monsieur Jean-Yves LEGROS.

- ☛ une réunion de concertation aura lieu le 10 décembre à Versailles sur le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) . L'objectif du SDAGE est d'atteindre le bon état écologique des eaux en 2015 pour deux tiers des rivières et le bon état pour un tiers des nappes souterraines.
- ☛ la distribution des sacs jaunes pour le tri sélectif aura lieu en décembre .

L'ordre du jour étant épuisé, un tour de table est effectué.

- ☛ les colis de Noël aux Anciens seront livrés à compter du 10 décembre 2010
- ☛ une barrière va être installée à l'entrée du chemin de terre de la Cavée afin d'interdire le passage des motos et des quads.
- ☛ dans le cadre du Téléthon, un spectacle gratuit sera donné à la salle des fêtes par l'école de musique
- ☛ l'éclairage mis en place au Pain Perdu après un an de fonctionnement a permis de réaliser 50% d'économie d'énergie.
- ☛ Une inspection des réseaux d'assainissement a été réalisée sur les allées des Boeures, des Grésillons et des Roches. Celle-ci a montré quelques anomalies qu'il convient de corriger.

Une intervention sera donc faite également sur ces voies lors des travaux de l'avenue de Chavoie.

Considérant l'existence de nombreux branchements borgnes, ceux-ci nécessiteront une mise en conformité lors de leur remplacement.

Il sera également rappelé aux riverains les règles d'alignement en vigueur sur ce quartier afin que ceux-ci puissent prendre les mesures nécessaires afin de respecter le domaine public. Ceci nécessitera pour certains le retrait de leur haie ou clôture.

Une réunion avec les riverains sera programmée afin d'expliquer la teneur des travaux.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 heures 30 et hors conseil, la parole est donnée au public.

Le Maire,

Max MANNÉ